

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 00340

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA VILLE D'ALÈS

Direction Commande Publique- Ingénierie du Bâtiment  
Services Marchés Publics et Ingénierie du Bâtiment -  
Service Habitat et renouvellement urbain  
Réf. GS/EB  
TÉL : 04.66.56.10.15

**Objet : Marché à procédure adaptée (L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique) – construction d'un équipement public dans le cadre de la requalification du faubourg du Soleil, 57 rue du Faubourg du Soleil 30100 Alès - autorisation de signature du marché et de tous les documents y afférents**

**Le maire de la ville d'Alès,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (publiée au J.O. du 12 décembre, p 19703),

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** la délibération n°25\_02\_06 du conseil municipal du 15 mars 2025 donnant délégation du conseil municipal à Monsieur le maire en application des articles L.1413-1 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** la nécessité, pour la ville d'Alès, de construire un équipement public dans le cadre de la requalification du faubourg du Soleil au 57 rue du Faubourg du Soleil - 30100 Alès,

**Considérant** que le présent marché est alloti conformément aux articles L.2113-10 et R.2113-1 du Code de la commande publique :

LOT 1	VRD - AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
LOT 2	GROS ŒUVRE
LOT 3	ETANCHEITE
LOT 4	SERRURERIE
LOT 5	MENUISERIES EXTÉRIEURES
LOT 6	MENUISERIES INTÉRIEURES
LOT 7	CLOISONS- DOUBLAGES- FAUX PLAFONDS
LOT 8	SOLS SOUPLES - CARRELAGES - FAÏENCES
LOT 9	PEINTURE ET NETTOYAGE DE LIVRAISON
LOT 10	PLOMBERIE CHAUFFAGE RAFRAÎCHISSEMENT VENTILATION
LOT 11	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES - SOLAIRE
LOT 12	PEINTURE ET ENDUITS DE FAÇADES

**Considérant** que ces travaux relèvent des familles de nomenclature interne suivantes :

- Lot 1 - A025 : travaux de terrassement
- Lot 2 - B004 : travaux de gros œuvre
- Lot 3 - B017 : travaux d'étanchéification
- Lot 4 - B089 : travaux de serrurerie
- Lot 5 - B066 : pose portes et fenêtres en métal
- Lot 6 - B065 : travaux de menuiserie
- Lot 7 - B071 : travaux de plafond et faux plafond
- Lot 8 - B076 : travaux de revêtements de sols
- Lot 9 - B080 : travaux de peinture
- Lot 10 - B049 : travaux d'installation de chauffage
- Lot 11 - B036 : travaux d'installation électrique
- Lot 12 - B080 : travaux de peinture

et correspondent, conformément à l'article R2121-5 du Code de la commande publique, à un ensemble de prestations caractérisées par leur unité fonctionnelle propre,

**Considérant** qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 26 juin 2025 sur le profil acheteur « achat public » et sur le site du BOAMP,

**Considérant** la date limite de réception des offres fixée au 25 août 2025 à 12h,

**Considérant** les critères de sélection des offres et leur pondération tels que mentionnés dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de la consultation, à savoir :

<b>Critère n°1 : valeur technique appréciée au regard des éléments du mémoire technique fourni jugée sur la base des éléments suivants :</b>	<b>60 %</b>
• Sous critère 1 : note méthodologique spécifique au chantier	30 %
• Sous critère 2 : moyens humains et matériels affectés au chantier pour le respect du planning	20 %
• Sous critère 3 : hygiène et sécurité, gestion des nuisances, nettoyage, gestion des déchets	10 %
<b>Critère n°2 : Prix des prestations</b>	<b>40 %</b>

**Considérant** que le lot 1, VRD – aménagement extérieurs a été attribué au groupement d'entreprises SAS SCAIC (mandataire) SAS MARRON – SARL ARNAL SOFOCEV – SAS GIRAUD (co-traitant) et a fait l'objet de la décision 2025/00300 en date 17 novembre 2025, transmise en préfecture du Gard le 17 novembre 2025.

**Considérant** que le lot 1, gros-œuvre a été attribué à la SAS BERNARD BRIGNON et a fait l'objet de la décision 2025/00300 en date 17 novembre 2025, transmise en préfecture du Gard le 17 novembre 2025.

**Considérant** que la présente décision concerne que les lots 3 à 12 de l'opération de travaux.

**Considérant** qu'au titre du lot 3, cinq opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- SARL ACEI représentée par M. Michaël GARCIA, gérant - 916 chemin de la Légue Nord - 30560 Saint-Hilaire-de-Brethmas,
- SARL KNK PROTECT représentée par M. Kémil CHERIFI, gérant - 245, chemin des Mûriers - 30140 Boisset et Gaujac,
- SARL SET ETANCHEITE représentée par M. Zaid CHRIIFI, gérant - 92 route de Lattes - 34430 Saint-Jean-de-Védas,

- SARL SME représentée par M. Youssef SHIMI, dirigeant - 610 chemin des Surveillants - 34400 Lunel

- SARL STIM représentée par M. Sébastien GOVAERT, gérant - 37 avenue Vincent d'Indy - 30100 Alès

**Considérant** qu'au titre du lot 4, deux opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- EURL FERRONNERIE METALLERIE YANICK SANCHEZ représentée par M. Yanick SANCHEZ, gérant - 315 rue André Boulle – ZI Bruèges Nord - 30100 Alès,

- SAS VIP PLUS représentée par M. Sébastien ALLOUCHE, président - 430 avenue Blaise Pascal - 34 170 Castelnau-le-Lez,

**Considérant** qu'au titre du lot 5, trois opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- SAS VIDAL ALU représentée par M. Cédric GENILLON, président - 61 rue des Arômes - 30340 Méjannes-les-Alès,

- SAS VIP PLUS représentée par M. Sébastien ALLOUCHE, président - 430 avenue Blaise Pascal - 34 170 Castelnau-le-Lez,

- SAS SUD ASSEMBLAGES représentée par M. Jean-Michel BONICEL, co-gérant - avenue du Moulinas - 30340 Salindres,

**Considérant** qu'au titre du lot 6, deux opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- SARL MENUISERIE CHINAPPI représentée par M. Thierry CHINAPPI, gérant - 5 rue d'Athènes - 34200 Sète.

- SARL ETS BASTIDE représentée par Mme Nathalie BASTIDE, dirigeante - 809 rue Favre de Saint-Castor - 34080 Montpellier.

**Considérant** qu'au titre du lot 7, deux opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- SAS MONLEAU ISOLATION représentée par M. Michaël MONLEAU, président - 950, avenue Maréchal Juin - 30900 Nîmes,

- SARL ANTOVINC MJM représentée par Monsieur Vincent DENIZOT, gérant - 916, chemin de la Légue Nord - 30560 Saint-Hilaire-de-Brethmas,

**Considérant** qu'au titre du lot 8, quatre opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- SA COLLECTIF CARRELAGE représentée par Mme Sandra SCALINGI, présidente - 2, rue de l'Orb, ZAE La source - 34450 Vias,

- SARL PINTO CARRELAGE représentée par M. Victor PINTO, gérant - 1 chemin des Costes - 30140 Tornac,

- SARL RECOLOR représentée par M. Éric SAGE, gérant - 2152, avenue Jean Moulin – route de Montpellier - 30380 Saint-Christol-les-Alès,

- SARL SOCIÉTÉ GARDOISE DE BÂTIMENT ET CONSTRUCTION représentée par M. Aurélien GUYON, gérant - 994, avenue des Frères Lumières - 30100 Alès,

**Considérant** qu'au titre du lot 9, quatre opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- SARL RECOLOR représentée par M. Éric SAGE, gérant, 2152, avenue Jean Moulin – route de Montpellier - 30380 Saint-Christol-les-Alès,
- SARL SANTOS ET FILS représentée par M. Christophe SANTOS, gérant - 43, boulevard du 8 Mai 1945 - 30110 La Grand'Combe
- SAS ATELIER SAINT LUC représentée par M. Jonathan HOARAU, gérant - 1 TER rue de la Garrigue - 34130 Mudaison
- SASU SGP représentée par M. Majid AMRANE, président - 5, chemin des Deux Mas - 30100 Alès,

**Considérant** qu'au titre du lot 10, trois opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- ETS AGNIEL SAS, représentée par M. Olivier SLUSARSKA, gérant - 91 avenue des Pins d'Alep - 30100 Alès,
- SARL BONNEFOI, représentée par M. Julien BONNEFOI, co-gérant, impasse des Petits Ducs - 30100 Alès,
- SARL SODEV - T2FM, représentée par M. Thibault FUMET, co-gérant - 40, rue du Mail - 30900 Nîmes,

**Considérant** qu'au titre du lot 11, deux opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- ETS AGNIEL SAS, représentée par M. Olivier SLUSARSKA, gérant - 91 avenue des Pins d'Alep - 30100 Alès,
- SAS SERPOLLET OCCITANIE, représentée par M. Fabien DUROCQ, directeur - CD981 – 61 Les ateliers de Baron - 30700 Baron,

**Considérant** qu'au titre du lot 12, deux opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- ETS AGNIEL SAS, représentée par M. Olivier SLUSARSKA, gérant - 91 avenue des Pins d'Alep - 30100 Alès,
- SARL RECOLOR représentée par M. Éric SAGE, gérant - 2152, avenue Jean Moulin – route de Montpellier - 30380 Saint-Christol-les-Alès,

**Considérant** que dans le cadre de l'analyse technique, juridique et financière des offres et conformément à l'article 8.3 du règlement de la consultation, des courriers de compléments d'information et de négociation auprès des candidats ayant proposé les offres les plus avantageuses, ont été envoyés au titre des lots 1, 2, 3, 5, 7, 8, 9, 10, 11 et 12, avec pour date limite de réception des offres le 6 juin 2025,

**Considérant** qu'au regard des résultats de cette mise en concurrence, il ressort que les lots 4 et 6 ont été déclarés infructueux pour faute d'offre acceptable sur le plan financier et budgétaire,

**Considérant** qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 29 septembre 2025 sur la plateforme de dématérialisation "achat public" et sur le site BOAMP au titre des lot 4 et 6 avec une date limite de réception des offres fixée au 27 octobre 2025 à 12h,

**Considérant** qu'au titre du lot 4, deux opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et conditions impartis, à savoir :

- EURL FERRONNERIE METALLERIE YANICK SANCHEZ représentée par M. Yanick SANCHEZ, gérant - 315 rue André Boulle – ZI Bruèges Nord - 30100 Alès.

- SARL PELAT représentée par M. Loïc PELAT, gérant – zone industrielle, Le Moulinas – 30340 Salindres

**Considérant** qu'un courrier de complément d'information à été envoyé a la SARL PELAT le 10 novembre 2025,

**Considérant** qu'il en ressort, une absence d'offre pour le lot 6, aucune entreprise n'a remis d'offre dans le délai et conditions impartis, le présent lot est donc déclaré infructueux pour absence d'offre il sera relancé ultérieurement.

**Considérant** qu'au regard de l'analyse des offres, l'acheteur public retient les offres économiquement les plus avantageuses et la variante pour les lots 3, 5 et 11,

**Considérant** la proposition et le classement définitif de chacune des sociétés tels qu'annexés à la présente décision,

**Considérant** qu'au regard des renseignements demandés au titre de la candidature afférents à la capacité juridique, économique et technique et aux références professionnelles, l'acheteur public a admis les candidatures des offres économiquement les plus avantageuses,

## DÉCIDE

### ARTICLE 1 :

Sont retenues au titre du présent marché relatif à la construction d'un équipement public dans le cadre de la requalification du faubourg du Soleil au 57 rue du Faubourg du Soleil - 30100 Alès, les entreprises suivantes :

- Lot 3 : étanchéité : SARL ACEI représentée par son gérant, M. Michael GARCIA, 916, chemin de la Lègue Nord, 30560 Saint-Hilaire-de-Brethmas, pour un prix global forfaitaire de 32 451,33 € HT (trente-deux mille quatre cent cinquante et un euros et trente-trois centimes hors taxes),
- Lot 4 : SERRURERIE : SARL PELAT représentée par son gérant, M. Loïc PELAT, ZI du Moulinas – 30340 Salindres, pour un prix global forfaitaire de 43 179,00 € HT (quarante-trois mille cent soixante-dix-neuf euros hors taxes),
- Lot 5 : MENUISERIES EXTERIEURES : SAS VIDAL ALU représentée par M. Cédric GENILLON, gérant, 61 rue des Arômes - 30340 Méjannes-les-Alès, pour un prix global forfaitaire pour la solution de base de 55 434,46 € HT (cinquante-cinq mille quatre cent trente-quatre euros et quarante-six centimes hors taxes),
- Lot 7 : CLOISONS- DOUBLAGES- FAUX PLAFONDS : SASU MONLEAU ISOLATION représentée par M. Michael MONLEAU, gérant, 1950, avenue du Maréchal Juin - 30900 Nîmes, pour un prix global forfaitaire de 54 500,00 € HT (cinquante-quatre mille cinq cents euros hors taxes),
- Lot 8 : SOLS SOUPLES - CARRELAGES - FAÏENCES : SARL PINTO CARRELAGES représentée par M. Victor PINTO, gérant, 1, chemin des Costes, 30140 Tornac, pour un prix global forfaitaire de 24 205,20 € HT (vingt-quatre mille deux cent cinq euros et vingt centimes hors taxes),

- Lot 9 : PEINTURE ET NETTOYAGE DE LIVRAISON : SARL SANTOS ET FILS, représentée par M. Christophe SANTOS, gérant, 43, boulevard du 8 Mai 1945 - 30110 La Grand'Combe, pour un prix global forfaitaire de 14 159,00 € HT (quatorze mille cent cinquante-neuf euros hors taxes),

- Lot 10 : PLOMBERIE CHAUFFAGE RAFRAICISSEMENT VENTILATION : SARL BONNEFOI, représentée par M. Julien BONNEFOI, co-gérant, impasse des Petits Ducs - 30100 Alès, pour un prix global forfaitaire de 31 117,00 € HT trente et un mille cent dix-sept euros hors taxes),

- Lot 11 : ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES - SOLAIRE : SAS SERPOLLET OCCITANIE, représentée par M. Fabien DUROCQ, gérant, CD981 – 61 Les ateliers de Barons, 30700 Baron, pour un prix global forfaitaire de 50 983,77 € HT (cinquante mille neuf cent quatre-vingt-trois euros et soixante-dix-sept centimes hors taxes),

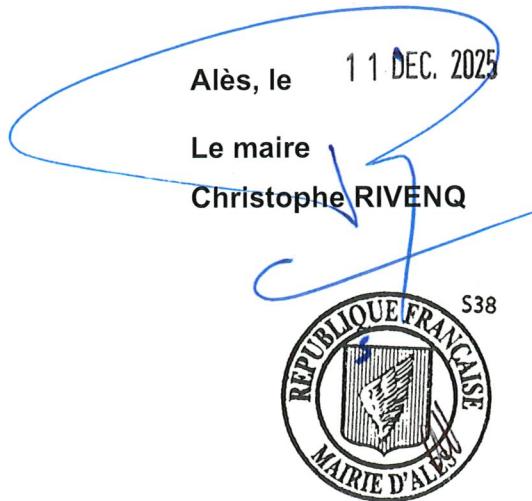
- Lot 12 : PEINTURE ET ENDUITS DE FACADES : SARL RECOLOR, représentée par M. Éric SAGE, gérant, 2152, avenue Jean Moulin – Route de Montpellier, 30380 Saint-Christolles-Alès, pour un prix global forfaitaire de 22 987,00 € HT (vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt sept euros hors taxes),

## **ARTICLE 2 :**

Le délai global d'exécution est fixé provisoirement à 12 mois y compris la période de préparation de chantier pour l'ensemble des travaux à partir de la date de l'ordre de service de commencer les travaux. Les dispositions applicables concernant la fixation du calendrier détaillé d'exécution sont celles énoncées à l'article 5.1.2 du CCAP.

## **ARTICLE 3 :**

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès et Monsieur le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.



*La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Maire de la Ville d'Alès, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*